



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 4 août 2009 à 9 h 15 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemeas, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

Sont absents, messieurs les conseillers Richard Côté et Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2009-1199

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105425

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105425 s'est absenté de son travail sans autorisation, sans motif valable et sous un faux prétexte du 15 au 19 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2009 son contremaître lui avait refusé l'autorisation de s'absenter du 15 au 19 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le geste de l'employé 105425 est assimilable à de l'insubordination;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de cinq jours sans traitement de l'employé 105425.

Les dates de la suspension seront déterminées par la Division des parcs et espaces verts en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif